



# **SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**

**BULLETIN MUNICIPAL N°16  
2020**

---



# Le Mot du Maire

C'est avec beaucoup d'émotion mais aussi une grande fierté que je m'adresse à vous pour ce premier bulletin municipal.

Être Maire c'est un très beau mandat, c'est pour moi le mandat de la proximité, du contact et de l'action concrète. C'est une responsabilité lourde mais exaltante. Cependant je ne suis pas seule, j'ai toute une équipe pour m'accompagner, me seconder et me soutenir. Cette équipe a déjà montré son engagement et elle a le désir de mettre ses compétences, son énergie collective au service de notre village. Beaucoup d'entre nous sont nouveaux mais accompagnés par 3 élus sortants qui nous enrichissent de leur expérience. Vous pouvez avoir confiance et être certains de la compétence de ceux qui sont là maintenant pour vous servir.

La responsabilité que je porte impose une certaine humilité et la prise en compte de ce que les équipes précédentes ont réalisé. La continuité de certains projets nous paraît indispensable et nous ne voulons pas défaire pour le plaisir de refaire, ni faire table rase du passé. Cependant nous apporterons notre pierre à l'édifice pour le développement de notre commune et nous reconsidérerons certains projets.

Je tiens à rappeler que la démocratie c'est le débat, je veillerai personnellement à ce que la libre expression soit garantie lors des réunions publiques. Je serai attentive aux remarques, aux propositions et aux critiques constructives.

Enfin, je voudrais vous remercier toutes et tous de nous avoir accordé votre confiance. Nous sommes au travail et malheureusement la situation sanitaire ne nous a pas encore permis de vous en rendre compte. Les commissions sont en place et fonctionnent avec un travail rigoureux, efficace et organisé.

Je sais que je peux compter sur le professionnalisme et l'expérience des employés communaux qui sont avant tout au service de la population et qui font partie intégrante de l'équipe.

Pour terminer je rappellerai nos engagements :

- Être disponible et à votre écoute pour recevoir et répondre à vos demandes ;
- Vous consulter sur les sujets qui vous concernent avant de prendre des décisions ;
- Gérer avec rigueur les finances publiques. L'argent que la commune dépense ou investi est le produit de nos impôts, nous devons donc le dépenser au mieux ;
- Nous n'oublierons pas que nous sommes élus pour être à votre service et permettre une vie harmonieuse à chacun d'entre vous.

**Une première réunion publique, ouverte à tous les habitants de la commune, sera organisée le mercredi 4 novembre à 18 h à la salle des fêtes (sous réserve des contraintes sanitaires).**

*Christine BOUCLIER BEAUCHET*

Voici la composition des commissions communales (T = Titulaire / S = Suppléant) :

TRAVAUX : voirie, bâtiments, ouvrages d'art..... EAU / INCENDIE / ASSAINISSEMENT	<b>BOUCLIER BEAUCHET Christine (T)</b> <b>POLLET Bernard (T)</b> DEQUIER Gérard (S) VILLARD Michel (S)
RESPONSABLE DES EMPLOYES COMMUNAUX	<b>POLLET Bernard (T)</b>
FORET / SENTIERS / AGRICULTURE ENVIRONNEMENT	<b>VILLARD Michel (T)</b> <b>SAMSON Julien (T)</b> POLLET Bernard (S) MILLE Sébastien (S) BOUCLIER BEAUCHET Christine (S) DUPONCHEL Magali (S)
ESPACE BELLEDONNE	<b>VILLARD Michel (T)</b> MILLE Sébastien (S)
GARANTS BOIS AFFOUAGE	<b>VILLARD Michel (T)</b> MILLE Sébastien (S) BOILEAU Daniel
FINANCES / BUDGET APPEL D'OFFRES MARCHES OUVERTURE DES PLIS	<b>BOUCLIER BEAUCHET Christine (T)</b> <b>POLLET Bernard (T)</b> <b>MILLE Sébastien (T)</b> <b>VILLARD Michel (T)</b> BERARD Olivier (S) DEQUIER Gérard (S) POLLET Catherine (S) VILLARD Dominique (S)
AFFAIRES SCOLAIRES / RPIC EPIERRE-ST PIERRE	<b>BOUCLIER BEAUCHET Christine (T)</b> <b>BERARD Olivier (T)</b> <b>DUPONCHEL Magali (T)</b> POLLET Catherine (S) SAMSON Julien (S) VILLARD Dominique (S)
CCAS (AIDE SOCIALE)	BOUCLIER BEAUCHET Christine BERARD Olivier POLLET Catherine VILLARD Dominique BELLOT Christiane BOUCLIER Dominique DEQUIER Marie-Claude LATARD Marie-Pierre
LOCATION ET SUIVI SALLES D'ANIMATION ET COMMUNALE FETES ET CEREMONIES (intendance)	<b>DEQUIER Gérard (T)</b> <b>POLLET Catherine (T)</b>
COMMUNICATION / BULLETIN MUNICIPAL	BOUCLIER BEAUCHET Christine BERARD Olivier POLLET Catherine SAMSON Julien VILLARD Michel

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	SAMSON Julien (T) DEQUIER Gérard (S) LEFEVRE Mélanie (S) VILLARD Dominique (S)
REFERENT DEFENSE	SAMSON Julien
RELATION ET COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS	BOUCLIER BEAUCHET Christine (T) POLLET Bernard (T)
A.A.C.A	MILLE Sébastien (T) DUPONCHEL Magali (S)
S.I.A.E.P	BOUCLIER BEAUCHET Christine (T) POLLET Bernard (T)  DEQUIER Gérard (S) VILLARD Michel (S)
O T	MILLE Sébastien (T) DUPONCHEL Magali (S)
SPM	BOUCLIER BEAUCHET Christine (T) VILLARD Michel (S)
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE	BOUCLIER BEAUCHET Christine (T) POLLET Bernard (S)

### Le personnel communal

- **Secrétariat de mairie** : Jérôme BERLIOZ  
(Administratif / Finances / Etat-civil / Urbanisme / Ressources Humaines, ...)
- **Services techniques** : Fabrice MANCHON et Jérôme POMMIER  
(Entretien des espaces verts et des bâtiments / Déneigement, ...)



## *Sommaire*

---

Finances .....	5
Travaux et vie communale .....	8
Rétrospective et brèves .....	9
Civisme .....	15
Regroupement pédagogique Epierre - St Pierre de Belleville .....	17
Environnement .....	18
Animations / Vie Associative .....	23
Etat civil 2019/2020 .....	27
Santé .....	28
Vie pratique .....	29
Services .....	35
A retenir !! .....	37

# Finances

---

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Commune				
	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	524 720.00 €	333 493.42 €	235 715.00 €	149 171.99 €
Recettes	331 757.00 €	386 276.80 €	336 781.00 €	147 926.57 €
Excédent / Déficit Année 2017		192 962.90 €		-101 065.54 €
Résultat		245 746.28 €		-102 310.96 €
<b>Excédent global</b>	<b>143 435.32 €</b>			

# BUDGET 2020

Les budgets ont été votés à l'unanimité et s'équilibrent en dépenses et en recettes.

## Fonctionnement

Dépenses	Montant
Charges à caractère général	131 200.00 €
Charges de personnel	87 100.00 €
Atténuations de produits	47 000.00 €
Autres charges gestion courante	21 300.00 €
Subventions aux associations	3 850.00 €
Charges financières	15 532.00 €
Charges exceptionnelles	0.00 €
Dépenses imprévues fonctionnement	2 000.00 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	148 899.00 €
<b>Total</b>	<b>456 881.00 €</b>

Recettes	Montant
Produits des services	35 800.00 €
Impôts et taxes	262 296.00 €
Dotations et participations	0.00 €
Autres produits de gestion courante	15 350.00 €
Résultat reporté ou anticipé	143 435.00 €
<b>Total</b>	<b>456 881.00 €</b>

## Investissement

Dépenses	Montant
Immobilisations incorporelles	0.00 €
Subventions d'équipement versées	26 000.00 €
Immobilisations corporelles	65 000.00 €
Opérations d'équipement	40 600.00 €
Dépenses financières & Emprunts	35 799.00 €
Solde d'exécution négatif reporté	102 311.00 €
<b>Total</b>	<b>269 710.00 €</b>

Recettes	Montant
Total des recettes financières	107 811.00 €
Total des recettes d'équipement	13 000.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	148 899.00 €
<b>Total</b>	<b>269 710.00 €</b>



## TAXES 2020

Les taux des taxes 2020 délibérées par le Conseil Municipal sont les suivants :

Taxe Foncière Bâti	16.71%
Taxe Foncière Non Bâti	70.33%

*Site Internet*

---

[www.saintpierredelleville.fr](http://www.saintpierredelleville.fr)

Pour toute suggestion ou idée d'article, n'hésitez pas à nous contacter par mail à la mairie : [mairie@saintpierredelleville.fr](mailto:mairie@saintpierredelleville.fr) ou [mairiestpierre2@wanadoo.fr](mailto:mairiestpierre2@wanadoo.fr).

# Travaux et vie communale

---

Après une longue période d'arrêt due à la crise sanitaire, les travaux engagés ont repris progressivement début mai. Les actions habituelles de printemps ont été faites avec retard, qu'il s'agisse des tontes de bordures, de fleurissement du village. Le site de l'arbre de la mémoire a été finalisé avec le semis de la pelouse après une période de sécheresse.

Dès le début de notre mise en fonction, outre les travaux déjà prévus comme le changement d'une borne incendie, la réparation de vitre à la salle des fêtes après dégradation, nous avons dans l'urgence mis en sécurité le pont de la Combe avec du bois fourni gracieusement par Michel JEANNOLIN.

Nous sommes attentifs à l'image accueillante de notre village, c'est pourquoi un grand travail d'élagage et taille de haies a été réalisé autour du lac de la Corbière, du stade de foot et du terrain de pétanque. Il en a été de même, pendant l'été, des alentours de l'église. La mise en éclairage du clocher est prévue et l'arrivée du courant au pied de l'église vient tout juste d'être terminée.



Un gros chantier va s'ouvrir courant octobre : l'alimentation en eau de Belleville et du Chatelet en coordination avec le SIAEP. Ce réseau sera enterré. Il a été décidé de procéder en même temps à l'enfouissement des réseaux secs et de prévoir l'arrivée de la fibre à partir de 2023.

La réfection de la toiture de la mairie sera remise au budget 2021 avec une partie isolation.

D'autres projets sont d'ores et déjà à l'étude comme :

- La dernière tranche d'enfouissement des réseaux de la rue des fontaines et alentours (avec notamment la prévision de la fibre),
- L'aménagement paysager du rond-point avec appel à projet auprès des jeunes (une rencontre aura lieu d'ici la fin d'année 2020 avec Madame le Maire),
- Un endroit accessible à nos jeunes, pour se distraire, ou tout simplement être ensemble,
- Des travaux de peinture et d'entretien sur les différents bâtiments communaux seront effectués par les employés municipaux en période hivernale.
- Un système de vidéosurveillance de la commune.

Une réflexion sur les éléments sécuritaires est commencée : pose d'un défibrillateur, bornes incendie, réserve incendie au Chatelet, pose de miroirs aux croisements de routes à mauvaise visibilité ; recensement des arbres en situation de danger le long de la route des Teppiots avec avis aux propriétaires concernés pour en prévoir l'abattage.

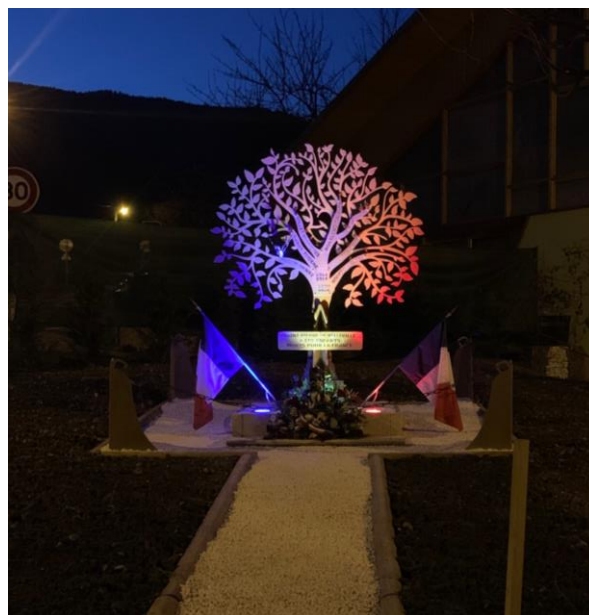
# Rétrospective et brèves

## ARBRE DU SOUVENIR

L'inauguration du nouveau monument aux morts a lieu le 14 mars 2020 sur la place de la mairie en mémoire des Corbiérains morts pour la France :

- BRUN Henri
- LAMBERT Henri
- POLLET Achille
- VERNAY Eugène
- POLLET François
- ROSTAING Charles
- BOUCLIER Elie

Cet édifice remplace celui du cimetière et a été réalisé par l'entreprise de ferronnerie d'art « AU COUP DE MARTHOD ».



Devant cet arbre, leur anonymat disparaît. Leurs noms gravés racontent la triste histoire du XX<sup>e</sup> siècle», indiquait Mme le Maire «souhaitant qu'aucun autre nom ne les rejoigne sur ces branches.» L'Instant de Mémoire arrivait avec le premier et émouvant «Appel des Morts pour la France»:

### 1914-1918

- Eugène Louis VERNAY, soldat au 97<sup>ème</sup> RI, (†1914), à Saint-Nicolas-les-Arras dans le Pas-de-Calais. Il avait 34 ans.
- - Charles Albert ROSTAING, soldat au 297<sup>ème</sup> RI, (†1915), à Thann dans le Haut-Rhin, dans sa 35<sup>ème</sup> année.
- - Henri Auguste BRUN, chasseur au 13<sup>ème</sup> BCA (†1915), à l'Hartmannswilkerkopf dans les Vosges. Il allait avoir 21 ans.
- - Achille François POLLET, sergent au 97<sup>ème</sup> RI, (†1915), à Souchez dans le Pas-de-Calais. Lui avait 28 ans.
- - François Louis POLLET, chasseur au 70<sup>ème</sup> BC, (†1916), à Maurepas dans la Somme. Il avait 32 ans.



- - Étienne Henri LAMBERT, soldat au 99<sup>ème</sup> RI, (†1917), à Vitry-le-François dans la Marne, à tout juste 20 ans.

### 1939-1945

- - Élie BOUCLIER, adjudant, chef de groupe de la 2<sup>ème</sup> compagnie du bataillon A.S. Basse-Maurienne, fut fusillé le 25 août 1944, à Aiguebelle Savoie. Il n'avait que 38 ans.

Le dépôt d'une gerbe et une minute de silence concluaient la cérémonie.

Avec l'aimable concours des sources de Madame le Maire, MM. Raphaël SANDRAZ, Laurent DEMOUZON, Paul DIMIER et SGA/Mémoire des Hommes.

(Photos HLD pour ARM 2 Savoie)

Tout contact à : [arm-2savoie@laposte.net](mailto:arm-2savoie@laposte.net)

Le Secrétaire Général de l'ARM des 2 Savoie, M. Hervé LÉONARD



# Ils posèrent les bases du combat Covid



Réunis devant l'Arbre de la Mémoire, récemment inauguré à l'initiative des conseillers sortants, élus et acteurs patriotiques "corbiérains" ont réaffirmé leur credo dans les libertés et le respect des valeurs républicaines.

La nouvelle place de "L'Arbre de la Mémoire" a reçu une petite mais concernée délégation d'élus et représentants patriotiques, vendredi matin. Aux côtés du porte-drapeau, Jean-Michel Chamberod, du maire sortant Joëlle Chourgnoz, du 1<sup>er</sup> adjoint sortant, Élie Bouclier, de Christine Bouclier-Beauchet, futur maire, le président des Anciens Combattants Paul Dimier exprimait la reconnais-

sance de la collectivité à « toutes celles et ceux qui ont fait le sacrifice suprême pour garantir nos libertés ». À l'heure du confinement et de la privation de mouvement, le message revêtait une intensité toute particulière.

« En 1945 furent posées les bases d'un système de protection sociale et de santé publique qui nous permet de lutter aujourd'hui contre un nouvel ennemi, invisible mais meur-

trier », ajoutait le chef des ex-soldats. Il accompagnait ensuite Joëlle Chourgnoz dans son ultime geste magistral : le dépôt d'une couronne de fleurs. Ceinte de son écharpe tricolore, l'édile prorogée invitait à observer une minute de silence, sans néanmoins donner écho au discours du président Macron, considérant le mot davantage de la responsabilité du ministre des Armées.

Raphaël Sandraz



## SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE

### Le nouveau conseil attentif à des "temps de rencontre"



Les "nouveaux" élus municipaux ont engagé leur première initiative participative lors d'un après-midi d'entretien et de fleurissement du village, avant la tenue de réunions publiques, à l'automne.

À peine installés autour de Christine Bouclier Beauchet, maire, Bernard Follet, 1<sup>er</sup> adjoint, Sébastien Mille, 2<sup>e</sup> adjoint, et Michel Vilard, 3<sup>e</sup> adjoint, ainsi qu'Olivier Bérard, Gérard Déquier, Magali Duponchel, Mélanie Lefevre, Catherine Follet, Julien Samson et Dominique Villard, ont entrepris une rencontre originale et parfumée à la fois. Le nouveau conseil municipal de Saint-Pierre-de-Belleville a en effet proposé à ses admi-

nistrés de participer au fleurissement du village. « *Ce sont autant d'occasions de partage, de faire connaissance et de contribuer au bien vivre dans notre commune* », apprécie le nouvel édile.

Christine Bouclier Beauchet a d'ailleurs décidé de tenir des permanences tous les mercredis de 16h à 18h en mairie afin de recevoir sans rendez-vous les porteurs de questions, de projets ou d'idées tandis que le secrétariat conserve, lui, ses horai-

res du mardi (16h-19h) et du vendredi (10h-12h). Cet esprit du "faire ensemble" devrait également guider l'organisation de réunions publiques à l'automne, en écho à celles qui ont favorisé l'éclosion d'une liste aux Municipales. « *À nous d'engager des formes nouvelles de participation locale et de concertation citoyenne à travers des espaces de parole ouverts* », indique Christine Bouclier Beauchet.

R.S.

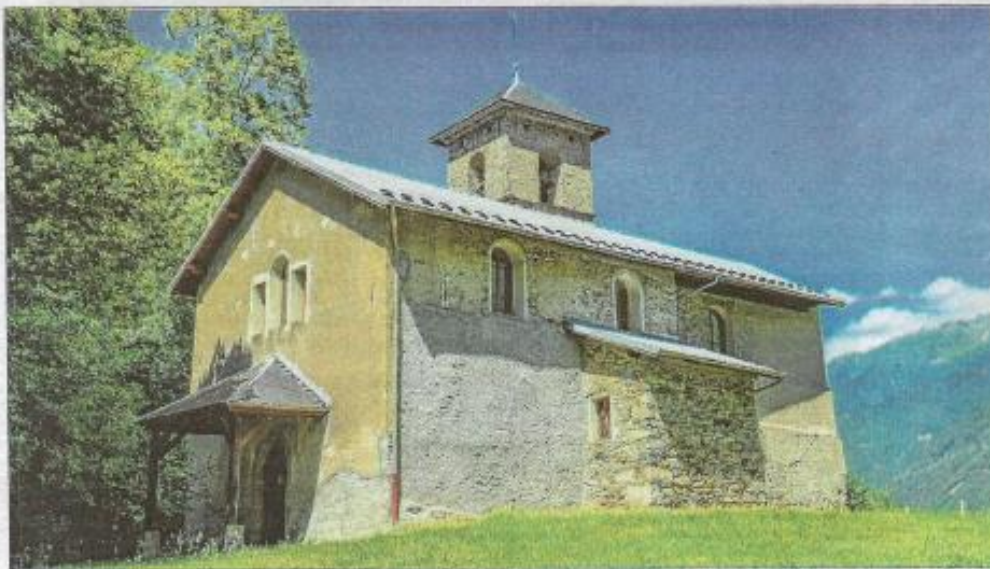


## La Maurienne d'hier à aujourd'hui

"La Maurienne d'hier à aujourd'hui" a pour objectif de créer des passerelles entre le passé et le présent. À l'aide de cartes postales anciennes et de photographies d'archives, cet espace est ainsi l'occasion de faire cohabiter ce qui fut et ce qui est.

Dans une époque qui prend l'habitude de passer d'un sujet à l'autre, qui ne prend plus le temps de rien, il est nécessaire parfois de s'arrêter une seconde sur ce qui nous entoure, sur celles et ceux qui nous entourent aussi. Toutes les semaines, donc, vous retrouverez ici des paysages, des communes, des lieux symboliques (ou pas) de toute la vallée. N'hésitez pas à partager avec nous vos archives ; mises en commun, nos mémoires sont les pièces d'un puzzle sur lequel il est toujours intéressant de se pencher.

### Saint-Pierre-de-Belleville - L'église oubliée



**C'**est une belle église, magnifiquement située sur une butte en contrebas du hameau de Belleville. Depuis son presbytère le curé jouissait d'une vue splendide, mais dans cette commune pauvre il dut se battre pour faire maintenir le bâtiment en état. En 1856 Mgr Vibert lors de sa visite pastorale, se réjouissait de quelques réparations. Insuffisantes peut-être puisqu'en 1872, le président de la Fabrique accusait le conseil municipal d'attenter à la santé du curé, vu

l'état du bâtiment. Grâce à un emprunt la commune put faire exécuter des travaux en 1876 par l'entrepreneur Augustin Ballario d'Épierre.

Belleville était alors le chef-lieu de la commune ; c'est là qu'en 1864-1866 était construite une mairie-école. Mais avec l'industrialisation, l'activité glissait vers le bas et l'école de la Corbière allait prendre le pas sur celle du chef-lieu, qui ne le fut plus lorsque la mairie fut installée dans la plaine. L'église fut peu à peu délaissée, le cimetière trans-

féré à la Corbière en 1944. Le presbytère, malgré quelques travaux en 1987, risquait de s'écrouler et fut démoli en 2006, dégageant l'espace autour de l'église. Quelques vieilles tombes contribuent à l'émouvante sérénité du lieu. Hélas, le bel aspect extérieur de cette église est trompeur : à l'intérieur tout est à refaire et la tâche est immense ! C'est toutefois le but que s'est fixé l'association "Saint-Pierre-de-Belleville Patrimoine Vivant"...

Pierre Dompnier  
LMAESH15U1006



L'histoire de l'église de Saint-Pierre-de-Belleville est bien mal connue. Dans "La Maurienne par les instituteurs" (1904) on lit : « construite en 1600 », mais le père Jean Prieur reste prudent en notant : « construite au XVII<sup>e</sup> siècle sous le vocable de saint Pierre et saint Paul ».

En 1827 Mgr Billiet la trouvait « assez bien bâtie », et en 1856 Mgr Vibert appréciait sa belle structure et son autel principal remarquable par son retable. Celui-ci, ainsi que la chaire à prêcher, ont été classés Monuments historiques le 12 juin 1944.

Ce retable, hélas, la commune n'en a qu'une vieille photo pour le découvrir dans son état ancien. Le 29 janvier 1977, profitant de l'isolement du site, un visiteur a rempli une camionnette de tout ce qu'il a pu dérober : statues, statuette, colonnes torses, balustres de table de communion, peintures, chandeliers, portes du tabernacle et du confessionnal... Et les malheurs ne se sont pas arrêtés là. Ses éléments démontés, ainsi que la chaire, ont été entreposés en 1987 à Chambéry, où il resterait deux tableaux, deux statues et deux colonnes.

Le reste, revenu dans la commune en 1991, était entreposé dans l'église Notre-Dame à Saint-Jean-de-Maurienne de 1993 à 1999, avant de revenir à Belleville, démonté et en triste état. Ce n'est qu'en 2018 qu'il a été à nouveau dépoussiéré. Reste aussi, en partie démonté, l'autel du Rosaire en marbre blanc d'Italie, fabriqué en 1870 par Boussan et Bouvas, marbriers à Bourg-Saint-Andéol, pour la somme de 760 francs or.

Quant à l'église, à nef unique avec deux enfoncements formant transept, on y accède par un portail en tuf abrité par un porche. Au-dessus de la porte on devine une inscription qui aurait dû dissuader le



Le retable, doré avec parcimonie mais magnifiquement sculpté, porte, sur l'une de ses pièces, la date de 1714.



La fenêtre du chœur a été condamnée lors de la construction du retable. Quelques éléments de celui-ci sont entreposés autour de l'autel, le reste dans l'un des bras du transept.



Le porche abrite une très belle porte encadrée d'un portail de tuf surmontée de l'inscription : « Tremblez à l'approche de mon sanctuaire ».

voleur : « Tremblez à l'approche de mon sanctuaire ».

À gauche du narthex, sous la tribune agrandie en 1890, la cuve baptismale en pierre est flanquée d'un curieux puits de maçonnerie. Les trois travées de la voûte d'arête et les murs ont conservé quelques peintures du XIX<sup>e</sup> siècle. Un décor antérieur apparaît sous les enduits dégradés.

Entre Saint-Pierre-de-Belleville et son église, c'est une succession de paradoxes. Dans cette petite paroisse réputée très pauvre, la dorure à la feuille a été utilisée avec parcimonie sur le retable, mais la qualité du travail montre que l'on a fait appel à un excellent sculpteur.

En 1922 la toiture menaçant ruine, la commune avait suggéré de vendre le retable pour la réparer : elle le fit en 1923 grâce à la vente d'une coupe de bois.

En 1967 la toiture, le clocher et le porche étaient réparés ; en 2000 c'était le tour des fenêtres et de la porte. Malheureusement, malgré l'intérêt manifesté par le Conser-

vateur départemental et l'ABF, elle ne fut pas retenue dans le contrat de restauration qui, en 1995, concerna les trois autres églises des Hurlières.

Trop éloignée du bourg, elle est considérée comme désaffectée, mais pas sur le plan religieux et parfois un prêtre y célèbre la messe. Et surtout l'association "Saint-Pierre-de-Belleville Patrimoine Vivant" s'y intéresse ! Stimulés par des jeunes d'une colonie de Troyes qui venaient régulièrement camper à Belleville et qui avaient fait des travaux de nettoyage en 2018, des habitants ont pris le relais. Mais la tâche est immense !

Le toit et les murs sont sains, à part quelques fissures, mais tous les enduits sont à refaire avant de réinstaller le mobilier. Cela dépasse largement les possibilités d'une association et d'une commune de 172 habitants.

Espérons que les services des Monuments Historiques s'y intéressent et rendent l'écrin qu'ils méritent à ces objets classés !

P.Dompièr



L'autel du Rosaire en marbre blanc, avec le monogramme AM pour Ave Maria.



La cuve baptismale en pierre, précédée d'un puits en maçonnerie. LMAESH1SU1007



Des angelets qui aimeraient bien retrouver leur place sur un retable restauré...



Quelques médaillons subsistent comme celui-ci : un autel surmonté d'un ostensor.

## ESPACE BELLEDONNE

L'Espace Belledonne est une association créée en 1998 à l'initiative des élus du territoire pour :

- ✓ Défendre l'**identité de Belledonne** et soutenir les intérêts de la montagne ;
- ✓ Promouvoir le **développement équilibré et concerté** de la chaîne de Belledonne, respectueux des patrimoines et ressources ;
- ✓ Œuvrer à l'élaboration d'un **projet de territoire** en concertation avec les élus et les acteurs du territoire prenant appui sur diverses études ;
- ✓ Initier et porter les **programmes de financements** nécessaires au développement du territoire ;
- ✓ Porter la **voix de la montagne** et représenter le territoire à l'extérieur ;
- ✓ Préfigurer la création du futur « **Parc Naturel Régional de Belledonne** ».

Une veillée culturelle était prévue à la salle des fêtes de Saint Pierre de Belleville le samedi 28 novembre 2020. Etant donné le contexte sanitaire actuel, la veillée sera probablement reportée.



espace  
Belledonne



# Civisme

---



## LA DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS EST INTERDITE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Il est important de rappeler la responsabilité première du propriétaire du chien ou chat.

1 - Selon l'article 1385 du Code Civil, le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

2 - Selon l'article R 622-2 du Code Pénal, le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2<sup>ème</sup> classe.

3 - Selon l'article L 211-19-1 du Code Rural, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

4 - Les propriétaires, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Dans tous les cas, les propriétaires de chiens doivent prendre toutes les mesures pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'aboiements répétitifs et intenses.

## LES CHATS :

Tout d'abord, sachez qu'il est interdit de nourrir les chats errants sur la voie publique, vous pouvez consulter le Règlement Sanitaire Départemental de la Savoie. Si vous nourrissez les chats, ils continueront à revenir chez vous et vous encouragerez une augmentation de leur nombre. On peut comprendre qu'il est très difficile de résister à l'envie de nourrir un chat surtout lorsqu'il est famélique.

Mais, si vous n'avez pas l'intention de le nourrir et de l'héberger pour toujours, ce n'est pas dans l'intérêt de l'animal.



---

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

**A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, sont autorisés aux horaires suivants :**

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

---

« L'organisme humain ne s'habitue pas au bruit »

Pour le respect du voisinage et ainsi éviter les conflits inutiles, nous vous demandons de bien vouloir modérer les bruits (musique, cris de joie ou pas...)  
dès que la nuit tombe.

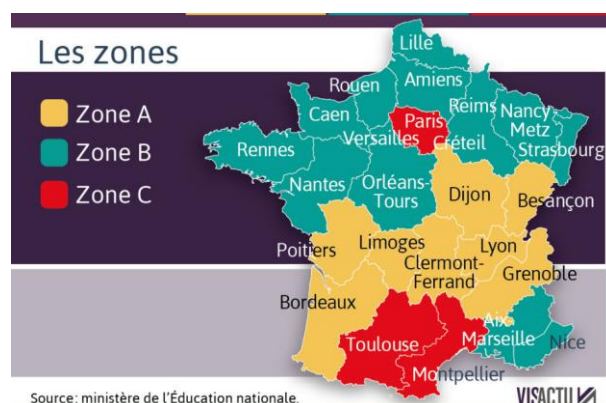
# Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré Epière - St Pierre de Belleville

Cette rentrée de septembre 2021 est la deuxième rentrée scolaire effectuée dans la nouvelle école d'Epière pour les enfants de Saint Pierre de Belleville.

Ce regroupement pédagogique permet aux enfants de bénéficier d'excellentes conditions de travail, d'un périscolaire et d'une cantine dans des conditions de sécurité sanitaire optimales.



ÉDUCATION		LE CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021		
	Zone A	Zone B	Zone C	
Rentrée des enseignants	Lundi 31 août 2020			
Rentrée des élèves	Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020			
Vacances de la Toussaint	Fin des cours: samedi 17 octobre Reprise: lundi 2 novembre			
Vacances de Noël	Fin des cours: samedi 19 décembre 2020 Reprise: lundi 4 janvier 2021			
Vacances de février	Fin des cours Samedi 6 fév. Reprise Lundi 22 février	Fin des cours Samedi 20 fév. Reprise Lundi 8 mars	Fin des cours Samedi 13 fév. Reprise Lundi 1 <sup>er</sup> mars	
Vacances de Pâques	Fin des cours Samedi 10 avril Reprise Lundi 26 avril	Fin des cours Samedi 24 avril Reprise Lundi 10 mai	Fin des cours Samedi 17 avril Reprise Lundi 3 mai	
Vacances d'été	Fin des cours: mardi 6 juillet 2021			



# Environnement

## TRI SELECTIF ET CONTENEURS SEMI ENTERRES

Les zones de dépôts des déchets domestiques sont les suivantes : à côté de la salle des fêtes, aux abords du lotissement « Le Pont de la Corbière », au parking du restaurant « le Saint Pierre » et au carrefour (Société MEGI).

La commune renouvelle son appel à la bienveillance de chacun afin d'éviter les incivilités trop souvent constatées : dépôt de sacs poubelles au pied des conteneurs, dépôts de cartons et de verres dans les poubelles « classiques », dépôts de gros déchets (électroménager, hifi, vêtements...) qui devraient être amenés à la déchetterie de Saint Léger...

### Trier c'est bien Bien trier c'est mieux

#### VERRE



Uniquement les bouteilles, les pots et les bocaux en verre en ayant pris soin de retirer les couvercles et les bouchons. **Ne pas mettre de vaisselle, porcelaine ou faïence, d'ampoule, de vitre ou miroir, de pot de fleur.**

#### EMBALLAGES & PAPIERS



Uniquement des bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, cartons, emballages métalliques et papiers : magazines, journaux, publicités, courriers, lettres, livres, cahiers. **Ne pas mettre de pots de yaourt, petit suisse... ni de film, sac ou boîte en plastique, pas de barquette en polystyrène, pas de carton sali, de papiers gras, de papiers absorbants, ni de mouchoirs sales. Les emballages doivent être vides. Les films plastiques qui entourent les revues doivent être retirés.**

#### ORDURES MÉNAGÈRES



Les pots de yaourt en plastique, les pots de crème et de fromage blanc, les pots de glace, les mouchoirs usagés, les sacs plastiques, les barquettes en polystyrène, les barquettes de jambon et de lardons, les couches culottes, la vaisselle, les pots de fleurs... **Les épluchures, les coquilles d'œufs et certains déchets alimentaires peuvent aller nourrir votre compost !**

*Si vous avez des encombrants, merci de contacter la mairie au 04 79 36 12 46. Nous centraliserons les demandes et fixerons un jour de ramassage.*





## COMPOSTAGE

**Le compostage : une solution concrète de réduction des déchets au quotidien.**

*Epluchures, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé ... c'est fou tout ce que vous pourriez déposer dans un composteur !*

Depuis de nombreuses années, pour favoriser le compostage, le SIRTOMM propose une mise à disposition de composteur individuel et vous forme à son utilisation.

Vous habitez en appartement ? Pas de problème, le SIRTOMM avec le soutien de Compost'Action, peut également vous accompagner dans un projet de compostage partagé.

Sept sites de ce type ont déjà vu le jour en Maurienne. Sous l'impulsion d'habitants volontaires, des composteurs sont installés en pied d'immeubles, et entretenus collectivement par les utilisateurs.

Ces sites favorisent la réduction des ordures ménagères en détournant les déchets organiques de l'incinération, soit environ 30% de nos poubelles. Ils produisent aussi un engrais naturel et performant, le compost, utilisé par les usagers. Ils permettent enfin de prendre conscience du cycle de vie de la matière et favorise le lien social autour d'un projet environnemental commun. Alors, qu'attendez-vous ?

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Compost'Action :

Par mail à [info@compostaction.org](mailto:info@compostaction.org) ou par téléphone au 06.95.30.00.12  
[www.compostaction.org](http://www.compostaction.org)



# DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre).



# ALERTE AU FRELON ASIATIQUE

## FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité<sup>1</sup> et la santé des abeilles<sup>2</sup>.

### Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS<sup>3</sup>, en partenariat avec la FREDON<sup>4</sup>, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- ✓ **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- ✓ **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

### Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- ✓ Sur la plateforme de signalement en ligne : [frelonsasiatiques.fr](http://frelonsasiatiques.fr)
- ✓ En téléchargeant l'application mobile « **Frelon Asiatique** »

Section apicole GDSA Rhône-Alpes

<sup>1</sup> Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

<sup>2</sup> Arrêté du 26 décembre 2012

<sup>3</sup> FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire


<sup>4</sup> FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles



### NID PRIMAIRE

Endroit abrité  
(ruche vide,  
trou de mur,  
bord de toit...)

Début  
printemps



Orifice  
basal

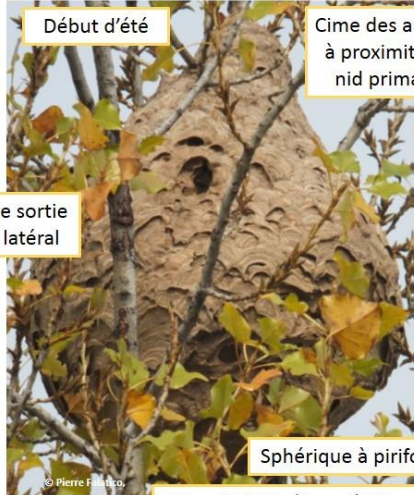
Petite taille (taille  
d'un melon au  
maximum)

Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe

### NID SECONDAIRE

Début d'été

Cime des arbres,  
à proximité du  
nid primaire



Orifice de sortie  
petit et latéral

Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm  
de diamètre et 1m de haut)




## LE FRELON ASIATIQUE

ABDOMEN NOIR AVEC  
LARGE BANDE ORANGÉE

EXTRÉMITÉ DES  
PATTES JAUNE

THORAX NOIR

TÊTE NOIRE

NID PRIMAIRE



NID SECONDAIRE



### SIGNELEZ SA PRESENCE !



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelon asiatique ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

→ Sur le site [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)

→ Ou en téléchargeant l'application mobile

Frelon Asiatique

Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.



# Animations / Vie Associative

---

## ASSOCIATIONS COMMUNALES

### **Le Comité des Fêtes**

*Président : Léopold BONNEVIE*

### **! NOUVEAUTE 2020 ! Espace Danse**

*Présidente : Rosette PESENTI*

Bienvenue à l'association « Espace Danse » qui rejoint les associations communales en cette année 2020.

### **L'Association de Chasse**

*Président : Sébastien BELLOT*

### **Patrimoine Vivant Saint Pierre de Belleville**

*Président : Jean-Pierre BEAUCHET*

Site internet : <https://saint-pierre-de-belleville-patrimoine-vivant.simdif.com>

### **Le Club Hurtibelle - Générations Mouvement**

*Président : Gérard BOURIOU*

### **L'Association des Pêcheurs de l'Etang de la Corbière**

*Président : Jean-Pierre JEANNOLIN*

### **L'Union Sportive du canton d'Aiguebelle Football**

*Président : Yves COLLOMB*

Une charte a été mise en place par la mairie pour l'utilisation des salles communales par les associations.

## AUTRES ASSOCIATIONS



L'AACA vous accueille dans le bâtiment Le Cairn,  
Parc Rochette à Aiguebelle/Val d'Arc :  
Lundi : 10h à 12h - 14h à 17h  
Mardi et Vendredi : 9h à 12h  
Mercredi et Jeudi : 9h à 12h - 14h à 17h  
Tel : 04 79 36 37 27 - [www.aacaguebelle.com](http://www.aacaguebelle.com) -

### Pour les familles :

- Des activités très variées : sorties, visites, échanges autour de la parentalité, etc.

### Pour les tout-petits et leurs parents :

- Un lieu d'accueil enfants parents itinérant « La Roul'Hotte » pour les 0-3 ans

### Pour les enfants et les jeunes :

- Un accueil de loisirs « Les Aacaribous » pour les 4-11 ans
- Des activités jeunesse pour les 11-17 ans



### Pour les + de 60 ans :



- Des activités variées : ateliers artistiques, conférences, visites, etc.
- Une salle mise à disposition le lundi après-midi (jeux de société)

### Pour tous :

- Une Maison de Services au Public (accompagnement aux démarches administratives, aide à la recherche d'emploi et de formation,)
- Des cours de français écrit et oral
- Des cours d'informatique pour tous niveaux
- Des sorties culturelles et du cinéma
- Un groupe marche
- Des services pour les associations : prêt de matériel, accompagnement, formations
- 



### Des partenaires à votre écoute sur rdv :

- Mission Locale Jeunes (16-25 ans) (tel : 04 79 64 41 02)
- Conseillère économie, sociale et familiale de la CAF
- Point Info écoute familles (Tel : 04 79 62 61 18)
- Association Aider (formation pour adultes)

# Porte de Maurienne

CŒUR DE VILLAGES, ENTRE LACS ET SOMMETS

SAVOIE



ACTIVITÉS & LOISIRS / CULTURE & PATRIMOINE / ARTISANAT & COMMERCES / HÉBERGEMENT & RESTAURATION



[www.portedemaurienne-tourisme.com](http://www.portedemaurienne-tourisme.com)

N°4



## L'ACCORDERIE

### **Qu'est-ce qu'une Accorderie ?**

L'Accorderie vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents. Elle développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle, et au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres, « les accordeurs ».

### **Comment cela fonctionne-t-il ?**

C'est un système d'échanges de services qui regroupe toutes les personnes intéressées pour échanger entre elles différents services. Chaque membre devient un Accordeur et met à disposition des autres ses compétences et savoir-faire sous la forme d'offres de services : une heure de service rendu égale une heure de service reçu (jardinage, travaux, informatique, transport...).



Pour plus de renseignements, contactez l'Accorderie Porte de Maurienne :

**Tél : 06.72.80.13.25**

**Mail : [arcensemble@accorderie.fr](mailto:arcensemble@accorderie.fr)**

**Arc  
Ensemble !**  
*"Le temps ce n'est pas de l'argent"*

# Etat civil 2019/2020

---

## NAISSANCE

- ✓ Siana, Martine, Jacqueline, née le 23/09/2019,  
de Angélique TERMIGNON et Paul ARNAUD-GODDET
- 

## DECES

- ✓ Adrienne VARD, le 9/11/2019
- ✓ Bruno PESENTI le 16/11/2019
- ✓ Léon FESTA le 16/12/2019
- ✓ Irène VILLARD, épouse JEANNOLIN le 01/05/2020
- ✓ Michel JEANNOLIN le 18/08/2020



COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE**  
**Porter un masque  
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?**

GOVERNEMENT.FR/INPC-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**

(appel gratuit)

# Vie Pratique

---

## Horaires d'ouverture de la mairie au public

La mairie est ouverte sur rendez-vous (masque obligatoire) :

- le mardi de 16h00 à 19h00
- le vendredi de 10h00 à 12h00.

**Madame le Maire assure une permanence tous les mercredis de 16h à 18h et répond à vos demandes au 06.49.88.23.93.**

☎ : 04.79.36.12.46

☎ fax : 04.79.36.28.99

✉ : [mairie@saintpierredelleville.fr](mailto:mairie@saintpierredelleville.fr)



## Bibliothèque intercommunale à St Georges d'Hurtières

### Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

*Lundi de 17h00 à 19h00, Samedi de 10h00 à 12h00*

L'inscription et le prêt sont **gratuits**.

## Horaires d'ouverture de la déchetterie de St Léger

La déchetterie se situe sur la commune de St Léger. Les horaires d'ouverture sont :

- *le jeudi de 14h00 à 17h00*
- *le samedi de 09h00 à 12h00*

## Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Porte de Maurienne

Pour toute question concernant l'eau potable, merci de contacter le SIAEP Porte de Maurienne :

*4 place de la Mairie*

*73220 Randens*

*Tel : 04 79 65 28 26*

*Fax : 04 79 36 36 93*

*Mail : [siaepportedemaurienne@yahoo.fr](mailto:siaepportedemaurienne@yahoo.fr)*

## Location Salle des Fêtes de St Pierre de Belleville

La location de la salle des fêtes est soumise à l'évolution du contexte sanitaire. Merci de vous rapprocher de la mairie pour connaître les possibilités de réservation.

Tarifs:

	Eté		Hiver	
	Journée	Week-end	Journée	Week-end
Habitants de la commune	50 €	100 €	75 €	150 €
Résidents secondaires ou payant une taxe d'habitation ou foncière sur la commune	75 €	150 €	100 €	200 €
Associations à but non lucratif ayant leur siège social sur la commune Associations du RPIC Epierre/Saint Pierre de Belleville Associations subventionnées par la commune	Gratuit			
Extérieurs : particuliers (mariages et baptême uniquement), associations, ...	150 €	300 €	175 €	350 €
Autres cas	Sur avis du Conseil Municipal			
Utilisation vaisselle	50 €			
Chèque caution	700 €			

Le règlement de caution et de location se fait à la prise des clés après avoir fait l'inventaire des lieux (paiement par chèque du nom du loueur obligatoire).

**Le chèque de caution vous sera rendu par la Mairie à la remise des clés après vérification des installations, matériels, propreté de la salle, inventaire du mobilier et / ou vaisselle, bruit respecté...**

En cas de dégradations, le conseil municipal fera effectuer les réparations à la charge du loueur.

Les locations sont à réserver soit à la Mairie aux heures d'Ouverture ou soit auprès du responsable de salle : Catherine POLLET ☎ : 06.38.48.15.37

### Règlement de location de la Salle d'animation

- ✓ Les locations ne se font qu'aux adultes,
- ✓ Le Conseil Municipal se réserve le droit de refuser une demande de location,
- ✓ La salle ne peut se louer plus de 3 mois à l'avance (sauf mariage),
- ✓ La capacité de la salle est de 150 personnes,
- ✓ Les locations ne sont pas acceptées pour des soirées organisées avec des mineurs seulement,
- ✓ L'autorisation d'ouverture de buvette est à présenter à la prise en possession des clés (bals, fêtes,... dont l'organisation incombe aux associations de la commune),
- ✓ Pour la location du samedi soir, les clés seront rendues au plus tard le dimanche à 09h.
- ✓ Le stationnement des véhicules est interdit sur le terrain de boules,
- ✓ Les poubelles seront rangées dans le conteneur situé derrière la salle,
- ✓ En cas d'animation musicale : tout bruit sera inaudible de l'extérieur à partir de minuit,
- ✓ La salle est rendue propre, avec le matériel rangé (chaises, tables, ...).
- ✓ Le mobilier (fauteuils couleur saumon, tables grises) ne devra en aucun cas sortir de la salle.



## Que faire en cas de séisme

# 3

**Dans le cas du risque sismique, l'impossibilité de prévoir un séisme et d'alerter la population à temps limite les possibilités de mise en sécurité des personnes pendant la crise.** Si les actions de prévention sont essentielles, la préparation à la gestion de crise reste indispensable pour sauver un maximum de vies et éviter une aggravation de la catastrophe. L'État et les collectivités territoriales ont le devoir d'organiser les moyens de secours nécessaires pour faire face aux crises. La population doit, elle, préparer en s'informant des risques et en respectant les consignes à suivre avant, pendant et après une catastrophe.

	Consignes générales à respecter en cas de catastrophe	Consignes spécifiques
Avant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir les équipements minimum de survie (radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement).</li> <li>- S'informer en mairie :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• des risques encourus ;</li> <li>• des consignes de sauvegarde et du signal d'alerte national.</li> </ul> </li> <li>- Organiser :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• le groupe dont on est responsable ;</li> <li>• discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).</li> </ul> </li> <li>- Simulations :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• y participer ou les suivre ;</li> <li>• en tirer les conséquences et enseignements.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostiquer la vulnérabilité au séisme de son bâtiment et, le cas échéant, le faire renforcer.</li> <li>- Repérer les points de coupure de gaz, d'eau, d'électricité.</li> <li>- Fixer les appareils et les meubles lourds.</li> <li>- Préparer un plan de regroupement familial.</li> </ul>
Pendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer : écouter la radio, les premières consignes sont données par Radio-France et les stations locales de RFO.</li> <li>- Informer le groupe dont on est responsable.</li> <li>- Penser aux personnes âgées et handicapées.</li> <li>- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.</li> <li>- Ne pas téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester où l'on est :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;</li> <li>• à l'extérieur : ne pas rester près des fils électriques ou près de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminée, etc.) ;</li> <li>• en voiture : s'arrêter et ne pas sortir avant la fin des secousses.</li> </ul> </li> <li>- Se protéger la tête avec les bras.</li> <li>- Ne pas allumer de flamme.</li> </ul>
Après	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.</li> <li>- Informer les autorités de tout danger observé.</li> <li>- Apporter une première aide aux voisins.</li> <li>- Se mettre à la disposition des secours.</li> <li>- Évaluer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• les dégâts ;</li> <li>• les points dangereux et s'en éloigner.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous ou à côté des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,...).</li> <li>- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.</li> <li>- Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.</li> <li>- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.</li> <li>- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis (qu'il y ait ou non retrait de la mer).</li> </ul>



## SAINT PIERRE DE BELLEVILLE DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

St Pierre de Belleville

### RISQUES MAJEURS : LES REFLEXES



## L'ALERTE

En cas d'évènement majeur, une Cellule de Crise communale se réunit et organise l'alerte de la population. En fonction de la nature de l'évènement, l'alerte peut être donnée par différents moyens d'alerte :

	<p><b>La Sirène de Thermphos</b> : elle émet un son caractéristique de <b>3 séquences d'1 minute 41</b> séparées par un <b>intervalle de 5 secondes</b> en cas de déclenchement du PPI de Thermphos ; elle est testée tous les premiers mercredi du mois à midi Si vous entendez cette sirène, <b>confinez vous</b> et écoutez la radio <b>104.1</b> ou <b>105.3 FM</b></p>
<p><b>L'Avertisseur de Brume</b> : un <b>son continu</b> de corne de brume est diffusé <b>Danger. Mettez-vous à l'écoute des informations orales</b> qui vont vous être <b>immédiatement diffusées avec l'Ensemble Mobile d'Alerte</b> ou <b>par oral</b></p>	
	<p><b>L'Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)</b> : un porte-voix fixé sur un véhicule circule en diffusant un message oral pour tous types de risques <b>Ecoutez PUIS suivez les consignes diffusées</b></p>
<p><b>La Radio et la Télévision</b> : France Bleu Pays de Savoie diffuse les informations en cas de risque majeur : écoutez le <b>104.1</b> ou <b>105.3 FM</b></p>	

## A PREPARER EN CAS D'ALERTE

pour pouvoir évacuer ou se confiner rapidement en cas de besoin

<p><b>Papiers personnels et médicaments</b> (traitement quotidien), <b>vêtements de rechange et couvertures</b></p>	<p>Matériel de confinement : ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes, radio à piles, etc.</p>
<p>Barres énergétiques et eau, lampe de poche</p>	<p><b>Pensez à vos animaux domestiques</b></p>

## RECENSEMENTS

- **Personnes à mobilité réduite, à haut risque vital ou sensibles en cas de canicule**

Dès à présent, signalez-vous en Mairie pour recevoir une aide spécifique en cas d'événement majeur. Vos informations resteront confidentielles.

! Pensez aussi à prévenir la Mairie en cas de changement.

## VENDEURS ET BAILLEURS

- **Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers**

La loi vous oblige à informer l'acquéreur ou le locataire de votre bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité. Pour plus de précisions sur vos obligations, contactez la Mairie.

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

sur ce document ou sur les risques majeurs

Contactez la **Mairie de Saint Pierre de Belleville**

Adresse électronique: [mairiestpierre2@wanadoo.fr](mailto:mairiestpierre2@wanadoo.fr)

Site Internet du Syndicat du Pays de Maurienne : [www.maurienne.fr](http://www.maurienne.fr)

Portail du Ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

## VOTRE MEMO PERSONNEL

Mettez y vos idées, vos numéros personnels importants, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# LES BONS REFLEXES EN CAS D'EVENEMENT MAJEUR SUR LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

## DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 104.1 ou 105.3 FM  
Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence  
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
Leurs enseignants s'en occupent !



Pensez à venir en aide aux personnes vulnérables

## NUMEROS UTILES

### NUMEROS D'URGENCE

Numéro d'urgence européen <b>112</b>	Urgence Médicale : <b>15</b>	Sapeurs Pompiers : <b>18</b>	Gendarmerie : <b>17</b>
--------------------------------------	------------------------------	------------------------------	-------------------------

PUIS en cas de constatation d'un phénomène majeur

Maire de Saint Pierre de Belleville : 04 79 36 12 46

**Inondations Arc Nant Bruant**



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux  
N'allez ni sur les berges ni sur les ponts



ARC : Gagnez les hauteurs en vous éloignant du cours d'eau



TORRENTS :  
Éloignez vous du cours d'eau SINON Montez à pied dans les étages

**Mouvements de terrain**



Coupez le gaz et l'électricité



Évacuez les locaux touchés



Éloignez-vous de la zone dangereuse

**Séismes**



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



Coupez le gaz et l'électricité



Évacuez les locaux touchés

**Phénomènes Météo**



Renseignez-vous



Soyez vigilants

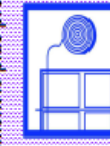


Rentrez chez vous Fermez les ouvertures et les volets

**Accidents Industriels ou Nucléaires**



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

**Accidents Matières Dangereuses**



Éloignez vous de la zone dangereuse



Écoutez les consignes des autorités



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

**Rupture de barrage**



Gagnez les hauteurs



# Services

**Carrosserie Automobile**  
**JEAN-MICHEL ZANARDI**  
 TOLERIE - PEINTURE - MARBRE



Mai : carrosseriezanardi@orange.fr LA CORBIERE  
 Tél : 04.79.36.10.18 73220 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

**CARROSSERIE AGREEE**



**ELIE BOUCLIER**  
**REPARATION TOUTES MARQUES**

- Spécialiste redressage sur banc de mesure
- Réglage train avant

**DEPANNAGE 24h / 24**

Tél: 04.79.36.11.47  
 Fax: 04.79.36.15.83  
 e-mail: carrosserie.bouclier@wanadoo.fr  
 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE  
 73220 AIGUEBELLE

**Kinésiologie /  
 Réflexologie cranio-  
 sacrée**

*Stress, addictions, douleurs physiques,  
 mal-être,...*


*Tous ces maux font parti de notre  
 quotidien.*

*Pour pouvoir y faire face, notre corps  
 a besoin d'avoir accès à 100% de ses  
 capacités.*

*La kinésiologie et la réflexologie  
 cranio-sacrée permettent de redonner  
 au corps et à l'esprit un équilibre et  
 d'affronter les épreuves du quotidien.*

Séances à domicile  
 Kinésiologie  
 1h00 - 60€  
 Réflexologie cranio-sacrée  
 1h00 - 50€

Nelly BERLIOZ  
 73220 St Pierre de Belleville  
 06.72.33.69.54  
 nbkinesioologie@gmail.com  
 f Nelly Berlioz Kinésiologie



**Safran des Hurtières Savoie**  
 Culture et vente de Safran



Cécile Berlioz  
 La Corbière  
 73220 Saint Pierre de Belleville

06 48 57 45 23  
 www.culturesafran73.fr

**Jacky ANDRE**  
 La Corbière  
 73220 St Pierre de Belleville  
**04 79 36 16 47**  
 Mise en pot par l'apiculteur




**Lucils**  
 Esthéticienne à domicile

Je me déplace chez vous du Mardi au samedi de 9h à 18h

0619967238  
 Lucieboileau38@gmail.com  
 Siren 834108787



**M.E.G.I / Electricité générale**  
 ZA Croisée des Routes  
 210 route des Templiers  
 73220 St Pierre de Belleville  
 Tél : 04.79.44.12.49

**CATH' COIFFURE**  
 coiffure à domicile

je vous propose mes services  
 sur rendez-vous  
 tel : 06.29.80.70.03



**DUPONCHEL Valérie**  
 La Tanière de Libel  
 Vente de minéraux /conseil /  
 accompagnement mieux être  
 06.37.25.69.54

**ROY Gilles / Menuisier  
 Agenceur**  
 301 route des Templiers  
 73220 St Pierre de Belleville  
 Tél : 06.64.09.77.25

**AU TEMPS D'APPRENDRE**  
 Coaching scolaire et Cours de musique à domicile



Jérôme BERLIOZ  
 La Corbière  
 73220 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE

06-87-49-70-79

CHARPENTE - COUVERTURE ZINGUERIE - MAÇONNERIE

**SARL Bernard JEANNOLIN**

La croisée des routes - 73220 St Pierre de Belleville  
**Tél. 07 62 49 50 70**



**Yann Sono Animation**

Zanardi Yann  
 Facebook : Yann Zanardi  
 yann.zanardi@gmail.com  
 N°Siret : 823 467 394 00016  
 Tél : 06.72.98.55.33



## Le Relais Parents Assistantes Maternelles :

Parc Rochette à Aiguebelle

Contacts au 04.79.68.95.71

**LATARD Marie-Pierre /  
Nourrice Agrée**

734 rue des Fontaines  
73220 St Pierre de Belleville  
TEL : 04 79 71 93 72

**REFFET Sandra /  
Nourrice agréée**

116 route de la Corbière  
73220 St Pierre de Belleville  
Tél : 04 79 36 10 32

## AUTRES SERVICES

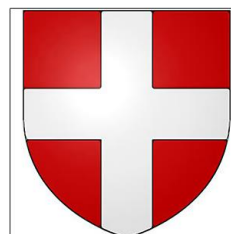


## CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Les Conseillers Départementaux sont à votre écoute. Pour les contacter, vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées :

Christiane BRUNET : ☎ 06 21 40 13 32

Olivier THEVENET : ☎ 06 31 96 60 18



# *A retenir !!*

---



<b>☎ Appel gratuit 24h/24</b>	<b>112</b> NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROÉEN
<b>15</b> SAMU : LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT	<b>17</b> POLICE SECOURS
<b>18</b> SAPEURS- POMPIERS	<b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES